



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA FAMILLE

**SUCCESSION :
L'ASSURANCE VIE**

**Jeudi 4 avril
De 9h30 à 12h30**

Jennifer TERVIL
Avocat associé
Cabinet Chauveau, Mulon & Associés
Barreau de Paris

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : La formation a pour but de permettre aux avocats d'appréhender la question des assurances vie dans le cadre des dossiers de succession.

A l'issue de la formation, les avocats apprenants seront en capacité de traiter un dossier de succession avec le cas particulier d'assurances vie dont les héritiers ne seraient pas bénéficiaires ou de protéger le bénéficiaire de l'assurance vie.

Pré requis :
Être avocat.

Programme :

I. Qu'est-ce qu'un contrat d'assurance-vie ?

- Les différents intervenants du contrat d'assurance-vie
- Les raisons d'exclusion de la succession
- Le dénouement du contrat d'assurance-vie

II. Les garde-fous juridiques

- La requalification en donation
- La réintégration des primes manifestement excessives

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)